



CRE n°21-007

Auteurs : Mme BOSCUS et M. BEAUJARD

Dest. : Membres du comité de pilotage

Date : 09/12/2021

Site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine FR7200700

Mise en œuvre Document d'Objectifs

Compte-rendu du 7^{ième} Comité de pilotage (COPIL)

En visioconférence, le 8 décembre 2021

Présents :

BATAILLE Alexis, Parc Naturel Régional (PNR) Médoc – Chargé de mission Natura 2000

BEAUJARD Mathieu, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) - Chargé de mission N2000 et ZH

BILIRIT Jacques, commune de FOURQUES-SUR-GARONNE – Maire et Président du COPIL N2000 Aquitaine

BOSCUS Claire, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) – Chargée de mission N2000 et ZH

BOYANCÉ Jean-Pierre, commune de LANGOIRAN – Conseiller municipal

BROGNIEZ Sylvain, Conseil départemental de Gironde - Chargé d'animation territoriale Milieux Aquatiques, Espaces Naturels et Biodiversité

CADORET Vincent, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) – Chef de projet SAGE

CASTADERE Delphine, Conseil départemental du Lot-et-Garonne – Service Environnement et milieux naturels

DELEBECQUE Luc-Olivier, Conseil Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nouvelle-Aquitaine – Ingénieur

DELIGNE Philippe

DULUC Gérard, commune de Saint-Maixant – 2^{ème} adjoint

GAILLARD Jérémie, commune de Caudrot – Maire

GOGA Hélène, commune de Tabanac – Maire

JANOTTO Célia, Office Français de la Biodiversité (OFB) du Lot-et-Garonne – Technicienne de l'environnement

LAQUEBE Sandrine, Direction départementale des Territoires (DDT) de Lot-et-Garonne – Chargée de mission N2000

LAUDOYER Julie, Communauté des communes de Montesquieu – Animatrice Natura 2000 Bocage Humide

LEGENTIL Clémentine, membre de l'organisation CMGO

MERLE Thierry, Membre de l'entreprise GSM Granulats

PAGE Ludivine, Conseil Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nouvelle-Aquitaine

PERSEGOL Laure, Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de Gironde
RAMBAUD Julia, DREAL Nouvelle Aquitaine – Chargée de mission Natura 2000 et espaces protégés
ROUFFAUD Hélène, Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne – Conseillère agroenvironnement
SORBE Laurent, Association Vivre le Patrimoine Macarien – Président
TREGUER Cédric, Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) – Chargé de mission Charte Garonne et Confluences
TRISTANT Sophie, commune de Saint-Macaire – 2^{ème} adjointe Développement Durable Economique et Touristique
VÉZINAT Myriam, commune du Passage d'Agen – Conseillère municipale
VIDALIE Béatrice, commune de Tonneins – Adjointe déléguée à l'Environnement et à la Transition Ecologique
VO VAN Paul, Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et élu membre du SMEAG

Introduction :

Jacques BILIRIT, Président du Comité de pilotage, remercie les personnes présentes en visioconférence pour cette septième réunion de comité de pilotage du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur BILIRIT fait un rapide rappel sur l'historique de la démarche Natura 2000 : l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) a été portée par le SMEAG en 2011 et a été validé en novembre 2013. Le SMEAG a ensuite été désigné comme structure porteuse dès avril 2014 avec l'affectation d'un mi-temps et de quelques jours complémentaires. C'est dans cette continuité que le SMEAG a été désigné structure porteuse de l'animation pour du troisième cycle d'animation au COPIL de juin 2019, avec un renfort de l'animation calibrée sur 1,1 ETP depuis 2020.

Après ce bref rappel historique, Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Pour ce COPIL, l'ordre du jour est le suivant :

- I. Bilan de l'animation 2021 : projet de contrats, chartes N2000 et communication
- II. Bilan de l'animation agricole depuis 2015
- III. Présentation de l'avancement du projet d'extension du périmètre du site N2000
- IV. Organisation et perspectives d'animation 2022
- V. Election du nouveau Président du comité de pilotage

Monsieur le Président donne la parole à l'animateur Mathieu BEAUJARD afin de débiter la présentation.

Ce compte-rendu est accompagné des cartes bilans représentant les actions menées sur le site Natura 2000 depuis 2014, de la fiche action N° 8 du DOCOB relative à l'élargissement du périmètre Natura 2000 et de la présentation PowerPoint diffusé lors de la réunion. Les documents seront prochainement disponibles sur le site internet du SMEAG (www.lagaronne.com).

I. Bilan de l'animation 2021

1) Animation territoriale et expertise technique (diapositives 5 à 41)

Mathieu BEAUJARD débute la présentation en indiquant que cette présentation sera à double voix avec des échanges de paroles entre les deux animateurs. Il rappelle les objectifs de l'animation territoriale à savoir la mise en place des contrats et chartes Natura 2000, le partage de connaissances, l'assistance technique ainsi que le suivi et la veille à la cohérence des projets autour de la Garonne. Il évoque les cartes sur lesquelles, les principales actions d'animation menées depuis 2014 y figurent, cartes qui seront jointes au compte rendu. Il poursuit avec un bref rappel historique des Chartes Natura 2000 et rappelle que la première signature d'une charte N2000 a été faite en 2017 par la Mairie de BOE engageant ainsi 12 parcelles communales. Cette même année, plusieurs chartes ont été signées, dont une par la Fédération

Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde (FDPPMA). En 2020, trois collectivités ont signé la charte N2000 : les communes de Moirax et du Passage d'Agen ainsi que la Communauté des communes Convergence Garonne, avec l'engagement de l'Île de Raymond lors du précédent COPIL. En 2021, plusieurs délibérations en faveur de la Charte N2000 sur les communes de Caudrot, Passage d'Agen, Saint-Macaire et Lafox et plusieurs projets de chartes à venir. Au total, 11 chartes ont été engagées dont 5 collectivités, la fédération de pêche de Gironde et 5 agriculteurs suite à l'intégration d'une fiche culture en 2017.

L'animateur présente ensuite deux projets de contrats Natura 2000 en exposant au préalable un bref historique évoquant la difficulté liée au périmètre car un contrat doit être inclus au sein du périmètre soit principalement le lit mineur et les berges de Garonne : l'un portant sur la restauration d'un atterrissement à Sainte-Bazeille porté par la Fédération de Pêche du Lot-et-Garonne et l'autre, sur la restauration d'une ripisylve porté par l'Agglomération d'Agen, sur la commune du Passage d'Agen.

Pour ce premier projet de contrat, Mathieu BEAUJARD rappelle le contexte et explique la présence d'un dépôt alluvionnaire à 1,5 km à l'aval de Couthures-sur-Garonne avec la création naturelle d'une île et d'une annexe hydraulique partiellement connectée avec la Garonne. Après un premier refus de ce dossier estimé à environ 80 000 € de travaux en 2018 par manque de consolidations techniques, un diagnostic écologique porté par le SMEAG a été réalisé en septembre 2021 avec comme objectifs principaux de prolonger la période d'immersion du bras mort et de restaurer des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. **Un projet de contrat pourrait être proposé en 2022 sur ce site.**

L'animateur présente ensuite le 2nd projet de contrat porté par l'Agglomération d'Agen et évoque une ripisylve constituée d'une saulaie-peupleraie arborescente, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, et une roselière à enjeu à l'aval du site. Le diagnostic écologique porté par le SMEAG et réalisé en 2020 a mis en évidence des enjeux écologiques intéressants et des actions de traitement des invasifs par cerclage accompagnées de panneaux pédagogiques d'informations. **Ce projet de contrat pourrait être déposé en 2022** et ferait le lien avec un projet d'aménagement et d'entretien de milieux ouverts par pâturage, situé à proximité directe du site Natura 2000 (AAP Région accompagné en 2020).

Mathieu BEAUJARD présente ensuite le contrat Natura 2000 porté par la fédération de pêche de Gironde signé en 2019, et rappelle le contexte : ancienne île de Garonne en rive droite multi-milieux, dont l'état de conservation était altéré dû à la présence d'invasifs qui fermaient progressivement les habitats. Il rappelle ensuite la richesse de ce contrat en évoquant la diversité d'habitats présents qui ont été révélés à la suite d'un diagnostic écologique porté par le SMEAG en 2018. L'animateur détaille les principaux objectifs du contrat et présente les travaux réalisés en commençant par la réouverture de la prairie, la création d'un chemin d'accès, l'abattage d'arbres invasifs dans la prairie, le croquage des souches et le nettoyage de l'annexe hydraulique en octobre 2019. Il présente les plantations de boutures de saules réalisées avec les élèves du lycée agricole de Bazas et l'accompagnement de la fédération de pêche et de l'association Arbres et Paysages, début novembre 2019.

L'animateur évoque ensuite le passage d'une crue décennale en décembre 2019, qui a entraîné la destruction du chemin d'accès à la prairie et a obligé les parties prenantes à repenser l'entretien de la prairie et les actions du contrat par la réalisation d'un avenant au contrat. A la suite d'un travail collectif important, l'entretien de la prairie a été réorienté en pâturage par les bovins du propriétaire de la prairie, également éleveur. L'animateur souligne que le coût de l'avenant au contrat, accepté en septembre 2020, s'élève à 8 121 €. Il passe ensuite la parole à Claire BOSCUS pour la suite de la présentation.

L'animatrice indique que ce travail collaboratif a fait émerger un second contrat Natura 2000 porté par la commune, déposé en septembre 2021, visant à étendre cette zone de pâturage le long de la route des remparts, poser des panneaux pédagogiques permettant d'informer et de sensibiliser les promeneurs et intégrer des enjeux chiroptères, actions menées par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN). Claire BOSCUS évoque à présent l'accompagnement de la commune dans un appel à projet de la Région en 2020 visant à convertir une maïsiculture de 3 Ha en prairie naturelle par la « fleur de foin », entretenue par pâturage. Un cheminement piéton sera créé en bord de parcelle accompagné de quelques panneaux pédagogiques afin d'informer les promeneurs sur la biodiversité du site. L'animatrice souligne que de multiples partenaires ont participé à l'élaboration de ce projet (CBNSA, CEN Poitou-Charentes, Paysagiste de Saint-Macaire, association d'osier de Saint-Macaire...).

L'ensemble de ces projets situés sur la commune de Saint-Macaire ont été primés à lors du concours national des « Grands Prix Natura 2000 » organisé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au sein de la catégorie « Action mettant en œuvre plusieurs politiques publiques ». Claire BOSCUS précise que les animateurs accompagnés de Madame LASSARADE Florence, sénatrice et élue de Saint-Macaire, se sont rendus à Paris pour la remise des prix (*photo ci-contre*) lors du Salon des Maires, le 17 novembre. Une courte vidéo présentant le site et les actions menées sera réalisée au printemps 2022 avec l'OFB.



Figure 1: Prix de la catégorie "Actions mettant en œuvre plusieurs politiques publiques" à l'occasion des Grands Prix Natura 2000 - Edition 2021. SMEAG/K.FIGUIER

Ensuite, l'animatrice poursuit avec le contrat de Saint-Laurent en rappelant le contexte, les objectifs et les principales actions qui ont été menées : dévégétalisation et scarification de l'atterrissement, arrachage de la Jussie (espèce invasive) puis plantation de la ripisylve avec les scolaires en 2018 et à nouveau en 2019. Après un rappel des principaux résultats obtenus à la suite de ces travaux, l'animatrice souligne qu'un relevé topographique a été réalisé en 2020 et présente des cartes sur lesquelles figurent les zones de dépôt et d'érosion. Ces résultats témoignent de la remobilisation sédimentaire dû à la dynamique fluviale de la Garonne favorisée par les travaux réalisés.

Dans le cadre de ce contrat, l'animatrice évoque les actions d'entretien de l'atterrissement par la mise en place de deux journées citoyennes en 2021 afin de compenser l'absence d'entretien en 2020 en raison du contexte sanitaire et de la remontée subite du niveau de la Garonne. **La première a eu lieu le 22 juin** avec une quinzaine d'élèves du lycée agricole de Nérac qui ont participé à l'arrachage des plus petits ligneux et ont été sensibilisés aux enjeux écologiques associés à la Garonne. **La seconde s'est déroulée le samedi 18 septembre** avec les locaux, la fédération de pêche du Lot-et-Garonne, l'association de pêche de Port-Sainte-Marie et avec l'aide de deux chevaux de trait qui ont permis d'arracher les plus gros ligneux, très présents en l'aval du site. L'animatrice précise que 2021 est la dernière année de mise en œuvre de ce contrat mais que la commune souhaite poursuivre l'entretien afin de faire perdurer les actions favorables à la biodiversité. Un diagnostic écologique porté par le SMEAG sera réalisé en 2022 afin de visualiser l'impact des travaux de réouverture sur la biodiversité avec potentiellement un prochain contrat Natura 2000 d'entretien de ces espaces en 2023.

Claire BOSCUS évoque les avis et conseils qu'ils rédigent et émettent sur plusieurs dossiers d'incidences dont l'aménagement de la rocade ouest à Agen ou encore les sollicitations sur des documents d'urbanismes. La plupart de ces avis sont articulés avec ceux émis au titre du SAGE Vallée de la Garonne. Elle évoque également leur participation à des journées d'échanges et des réunions techniques, et leur implication dans divers projets du territoire afin de veiller à la cohérence avec les enjeux Natura 2000 et ceux du DOCOB en citant quelques exemples (aménagement de la plaine du Castéra à Caudrot, Maison Garonne à Boé...). Mathieu BEAUJARD indique que l'accompagnement de projets et l'intégration de ces enjeux en amont représente une part importante du temps d'animation du site. L'animatrice poursuit avec l'exemple des projets Plan Garonne, avec toujours pour objectif, d'intégrer en amont des projets les enjeux du DOCOB. Claire BOSCUS évoque la participation à diverses manifestations et rencontres avec des collectivités et élus (Politique migrateurs, SAGE « Vallée de la Garonne », mise en place de l'animation Natura 2000 sur la Garonne en Occitanie...).

2) Communication et sensibilisation (diapositives 42 à 49)

Cette septième année d'animation a été riche en communication autour de Natura 2000 en commençant par la « Journée Mondiale Zones Humides » (JMZH), coanimée avec le gestionnaire nature de l'Île de Raymond en Gironde le 13 février. Cet espace naturel sensible (ENS), ancienne maïsiculture de 45 Ha et entièrement inclus dans le périmètre Natura 2000, a fait l'objet d'une visite guidée multithématiques autour des zones humides et des enjeux Natura 2000, étroitement liés aux zones humides, avec une trentaine de participants. Des sondages pédologiques ont été réalisés afin de visualiser les traces d'hydromorphie (d'humidité) dans le sol. Lors de cette visite, des liens ont été abordés entre les différentes politiques publiques (SAGE « Vallée de la Garonne », Natura 2000, politiques ENS).

De plus, l'animatrice était présente **samedi 21 août** lors de l'évènement « **La Garonne en fête** » durant lequel, elle a tenu un stand Natura 2000 à **Saint-Hilaire-de-Lusignan**. A cette occasion, une trentaine de personnes ont été informées et sensibilisées aux enjeux Natura 2000 à travers la mallette pédagogique réalisée en 2020. De la documentation a été largement distribuée (plaquettes, lettre info, guide ZH...) ainsi que des jeux de coloriages d'espèces pour les enfants et des photos A4 plastifiées d'espèces étaient à disposition du public.



Figure 2: Mallette pédagogique renfermant un puzzle de la Garonne Agenaise, un plateau aimanté et un jeu de memory. L'atelier Nature/J.ROI

Claire BOSCUS évoque la participation des animateurs aux **ateliers Garonne** le **21 octobre** à **Damazan** où un stand Natura 2000 et Zones Humides ont permis d'alimenter les débats autour de la naturalité de la Garonne suivis d'une visite commentée à la confluence Garonne - Baïse.

En 2020, une mallette pédagogique a été créée avec trois nouveaux supports d'animation : un puzzle de la Garonne Agenaise, un plateau aimanté et un jeu de memory. En 2021, des réflexions sur un second puzzle représentant une coupe transversale de la Garonne girondine sont en cours et le nouveau support devrait être opérationnel début 2022.

L'animatrice a également participé à une **journée d'échanges du réseau des animateurs Natura 2000 Aquitain** sur le site des lacs Médocains à Cazaux le **18 novembre** ainsi qu'à une **journée technique sur les milieux aquatiques et humides** le **16 novembre** à Saint-Laurent-Médoc, organisé par le conseil départemental de Gironde. Durant cette journée, des exemples d'utilisations de drones ont été présentés par différents acteurs du territoire notamment lors d'un projet de restauration de lagunes piloté par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc.

Parmi les documents de communication, la plaquette PAEC a été actualisée en interne en 2020 et diffusée de façon restreinte en raison de financements réduits (cf. *Bilan agricole depuis 2015*). En 2021, année de transition entre deux programmations européennes, cette plaquette a été diffusée par mail à l'ensemble des 387 exploitations éligibles du PAEC Garonne. Une nouvelle actualisation et diffusion plus large est prévue en 2023 avec la nouvelle programmation PAEC.

De plus, une 6^{ème} lettre d'information a été publiée et diffusée en octobre 2021. Quatre pages dédiées au projet d'extension du site Natura 2000 et quelques exemples d'actions concrètes y sont présentés. L'animatrice rappelle l'utilisation des panneaux d'expositions et de la mallette pédagogique lors de réunions ou d'évènements particuliers qui peuvent être mis à disposition auprès des collectivités ou autres acteurs. Elle invite les personnes intéressées à se manifester auprès du SMEAG pour 2022. Enfin, des actualisations régulières du site internet du SMEAG sont réalisées avec la publication d'articles réguliers toute l'année selon les actualités (des liens focus sont disponibles tout au long du diaporama).

II. Bilan de l'animation agricole depuis 2015

(Diapositives 50 à 59)

Mathieu BEAUJARD reprend la parole afin de présenter quelques éléments de contexte sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Il évoque un élargissement de périmètre depuis 2018 aux îlots PAC associés incluant au total, 387 exploitations éligibles et rappelle que l'objectif de ces mesures est de soutenir des pratiques agricoles compatibles avec les enjeux du DOCOB.

L'animateur évoque la campagne MAEC 2020 qui correspond à la dernière année du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 en Nouvelle-Aquitaine. Après une consultation tardive des membres de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) le 31 mars 2020, les opérateurs de PAEC ont été informés qu'aucun nouveau contrat ne pouvait être engagé sur les PAEC à enjeux « biodiversité » tel que le PAEC de Garonne en raison d'une réduction de moitié du cofinancement

national et d'une sous-estimation de l'enveloppe dédiée aux réengagements des premiers contrats MAEC de 2015. L'animateur évoque les différents moyens utilisés pour faire remonter l'information auprès des élus et des agriculteurs : plaquette PAEC, lettre d'information, courrier signé par M. BILIRIT, notes aux élus du SMEAG... Il souligne que six agriculteurs étaient pré-engagés en 2020 (représentant 67 255,6 € pour les 5 années) mais compte-tenu de ces restrictions budgétaires, seules les deux éleveuses engagées en 2015 sur le PAEC Garonne ont pu prolonger d'une année supplémentaire leurs contrats initiaux respectifs. **Ainsi 5 200 € d'aides financières ont été accordées pour cette campagne 2020.**

Mathieu BEAUJARD rappelle qu'une importante partie de l'animation agricole en 2020 consistait à maintenir la dynamique des MAEC à flot en étant des relais d'informations auprès des agriculteurs et en participant à des réunions d'informations et d'échanges avec la Région et les animateurs. Il rappelle que 2021 comme 2022 sont deux années de transition entre l'ancienne et la future PAC (Politique Agricole Commune) avec peu de visibilité sur les financements ce qui explique la diffusion raisonnée de la plaquette PAEC par mail auprès des agriculteurs éligibles.

L'animateur indique que **le bilan de cette campagne est très positif avec six agriculteurs engagés dans huit nouveaux contrats MAEC dont les deux réengagements des deux éleveuses de 2015.** Il ajoute que les agriculteurs pré-engagés en 2020 ont eu la possibilité de finaliser leurs contrats lors de cette campagne 2021. **Au total sur les 7 années du PAEC, ce sont un peu plus de 187 800 € d'aides financières qui ont été accordées** en faveur de pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il poursuit en présentant brièvement les contrats engagés en 2021 dont les **19,39 Ha de cultures converties en prairie** notamment grâce à un agriculteur pré-engagé en 2020 sur la commune de Jusix et lors d'une double acquisition foncière CEN - agriculteur à la confluence Garonne - Séoune sur la commune de Lafox. Il présente ensuite l'engagement de **650 mètres de ripisylve** dans une MAEC sur la commune de Jusix, de **37,4 Ha de retard de fauche** sur la commune de Cadaujac et enfin de **36,56 Ha de prairies pâturées dont 31,45 Ha est en agriculture BIO.**

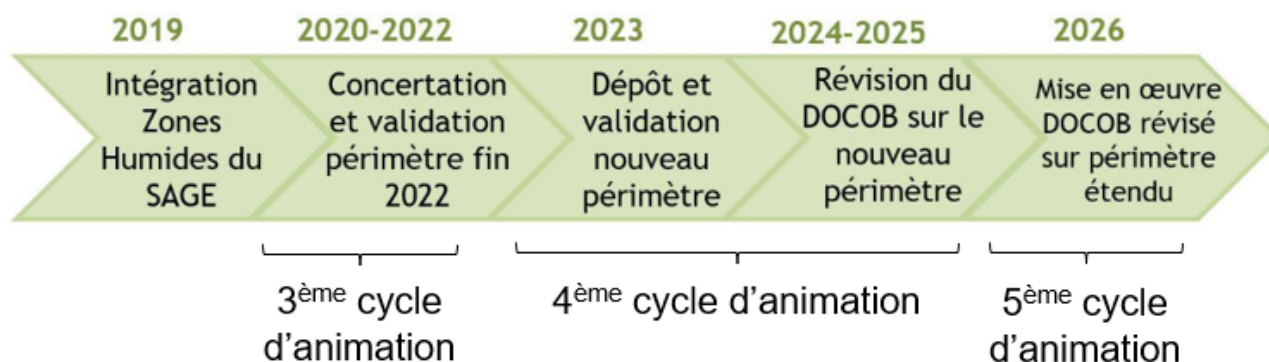
Jean-Pierre BOYANCE demande s'il y a un lien avec les ASA et l'animateur indique que le lien est fait avec les chambres d'agriculture départementale et qu'il n'y a pas de lien direct avec les ASA mais que cela pourrait se construire car l'objectif est de faire connaître les MAEC en s'appuyant sur des relais locaux comme les ASA.

III. Projet d'extension du site Natura 2000

(Diapositives 60 à 70)

Claire BOSCUS reprend la parole afin de présenter l'avancement du projet d'extension du site N2000 voté lors du dernier COPIL en octobre 2020. Elle évoque les difficultés de faire émerger de nouveaux contrats Natura 2000 sur un périmètre restreint au lit mineur et aux berges et donc de la nécessité d'élargir le périmètre actuel du site. Elle indique qu'il s'agit d'une action prévue au DOCOB (fiche action A8, jointe à ce compte rendu) qui permettra d'avoir davantage de leviers d'actions pour les contrats et les chartes N2000. Elle précise que ce projet est mené en deux phases : d'abord dans le cadre du SAGE « Vallée de la Garonne » avec l'intégration des zones humides du SAGE ce qui a permis de faire une première proposition cartographique en 2019 (**Phase 1**) et dans un second temps, l'intégration des enjeux biodiversité avec une seconde proposition technique en 2021 couplée à une concertation territorialisée menée sur le territoire jusqu'à la fin 2022 (**Phase 2**).

L'animatrice rappelle que deux comités techniques ont eu lieu en 2020 et que la démarche a été validée lors du précédent COPIL, le 1^{er} octobre 2020 à Paillet (33). Elle poursuit en rappelant qu'il s'agit d'un projet global d'extension du périmètre actuel du site mais également de révision du DOCOB et présente le planning prévisionnel suivant :



Claire BOSCUS précise que la mise en œuvre du DOCOB révisé sur le périmètre élargi ne sera effective dans le meilleur des cas, qu'à partir de 2026. Elle poursuit sur les travaux réalisés en 2021 avec l'intégration des données écologiques faune/flore/habitat qui ont permis d'affiner la proposition cartographique avec le renfort d'une stagiaire durant 5 mois, et l'organisation de Groupes de Concertation Territorialisés (GCT) définies à partir des Commissions Géographiques du SAGE Garonne (cf. carte ci-contre). Elle explique que la première série de concertations a débuté le 10 juin 2021 à Villenave d'Ornon et Gironde-sur-Dropt, puis le 29 juin 2021 à Fourques-sur-Garonne et Agen. Cette première rencontre a permis de présenter le projet et les bases de travail.

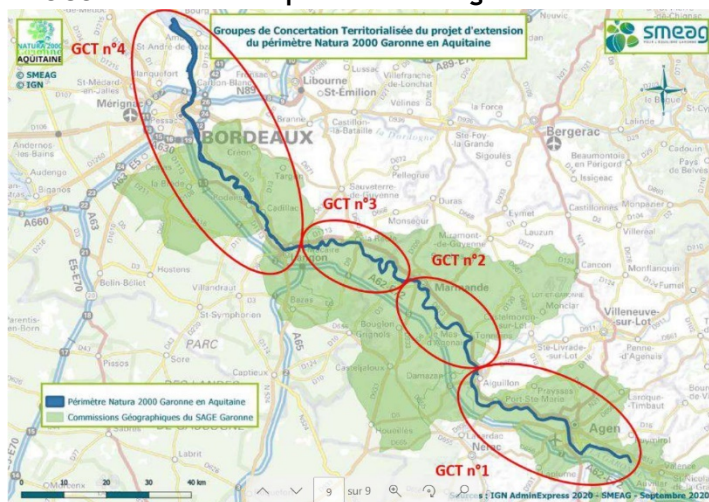


Figure 3: Groupes de Concertation Territorialisés relatifs au projet d'extension du site N2000 Garonne en Aquitaine.

Elle précise qu'une seconde série de réunions de concertation s'est déroulée le 24 et le 25 novembre 2021 où de nouvelles propositions cartographiques ont été présentées à la suite des retours des premières concertations de juin et l'état d'avancement du projet. Un bilan à la fin de l'année sera réalisé au sein de l'équipe projet afin de réajuster la feuille de route si nécessaire.



Figure 4: Concertations à Agen le 29 juin 2021 (à gauche) et à Saint-Hilaire-de-Lusignan le 25 novembre 2021 (à droite)

L'animatrice indique que plusieurs habitats naturels ont été pris en compte dans la proposition d'extension de périmètre (peupleraies, les zones humides du SAGE, les boisements rivulaires, les prairies, etc.) et évoque quelques chiffres clés comme l'augmentation de 42% du périmètre actuel avec cette dernière proposition incluant 20,8% de zones humides du SAGE Garonne. Elle ajoute que plusieurs réunions spécifiques ont eu lieu avec les acteurs du peuplier à Fourques-sur-Garonne afin de présenter et d'explicitier le projet, avec la mairie de Bouliac en raison d'une surface importante classée en habitats d'intérêt communautaire et avec la mairie d'Ambès et le Grand Port Maritime de Bordeaux car des projets communaux et industriels sont prévus sur des parcelles ajoutées à l'extension.

Jean-Pierre BOYANCE demande si la politique Natura 2000 peut interdire le passage d'engins motorisés au sein du site. Mathieu BEAUJARD indique qu'il s'agit de problèmes récurrents sur les bords de Garonne et que c'est le rôle de la police de l'environnement. Sandrine LAQUEBE ajoute que c'est aussi le rôle de la police des maires et non l'objet de Natura 2000 et qu'il n'y a pas de financements possibles pour ce type de restrictions. Jacques BILIRIT approuve qu'il s'agit du pouvoir des maires et indique que c'est également du sens civique de chacun. Monsieur Paul VO VAN évoque un exemple au Passage d'Agen lors de la matinée du mois N2000 avec de la collecte de déchets, où des pêcheurs ont forcé les barrières verrouillées pour installer leur matériel.

Jacques BILIRIT revient sur le projet d'extension et indique que le travail n'est pas abouti, qu'il reste une année de concertation et de négociation notamment avec les populteurs qui cherchent quel serait

l'intérêt pour eux d'avoir une extension du zonage sur les peupleraies. Mathieu BEAUJARD ajoute que ce projet s'inscrit dans la logique de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) ayant pour objectif d'augmenter de 30% la surface d'aires protégées sur le territoire national.

Hélène ROUFFAUT rappelle que le secteur agricole est également vigilant et des éléments sont à éclaircir comme la sanctuarisation des prairies en zone Natura 2000 et toute la problématique vis-à-vis de l'avis du Conseil d'Etat sur la réduction des intrants agricoles en site Natura 2000. Elle ajoute que la chambre d'agriculture va solliciter l'ensemble des agriculteurs concernés afin qu'ils vérifient individuellement le nouveau zonage. Mathieu BEAUJARD approuve la démarche et précise que les animateurs s'appuient sur les chambres d'agriculture pour relayer l'information. Il ajoute que des précisions devraient être apportées sur l'avis du Conseil d'Etat sous 5 mois et précise qu'il s'agit bien d'une réduction et non d'une interdiction totale.

Luc-Olivier DELEBECQUE intervient au nom des populteurs et précise à nouveau que l'interrogation principale concerne l'objectif à atteindre, est-ce qu'il s'agit de faire de l'animation qui passe par la signature de contrats et de chartes N2000 sur les peupleraies, malgré le fait qu'il n'existe pas de contrat adapté aux peupleraies excepté la conversion en prairie et le second point de vigilance porte l'intégration des peupleraies en tant que zones humides. Mathieu BEAUJARD indique qu'un déminage de ces questions a eu lieu lors de la réunion spécifique à Fourques-sur-Garonne, notamment sur l'aspect réglementaire du périmètre qui n'a pour l'instant, pas d'impact direct sur la populture. Il précise que le projet a été mené en deux phases avec l'intégration des zones humides du SAGE Vallée de Garonne car il s'agit d'un objectif du SAGE et dans le cadre de Natura 2000, c'est l'objet d'une des fiches actions. Il rappelle que lors de la seconde phase de ce projet, la distinction entre peupleraies et zones humides a bien été faite et que les données écologiques disponibles ont été prises en compte pour justifier ou non de l'extension sur l'ensemble des parcelles proposées dont les peupleraies. C'est pourquoi 20 % des peupleraies ont été retirées de la première proposition car non justifiable au niveau écologique. Pour compléter la réponse, il précise que des contrats expérimentaux pourront être menés sur la base du volontariat avec les Populteurs souhaitant s'engager.

L'animateur rappelle que Natura 2000 est une politique volontariste. Luc-Olivier DELEBECQUE rappelle que le système d'évaluations des incidences Natura 2000 n'était pas présent au départ et que la politique Natura 2000 est vouée à évoluer y compris au niveau réglementaire d'où une prudence accrue. Mathieu BEAUJARD explique que la crainte a bien été entendue mais ne peut apporter de réponse car personne ne connaît à l'avance l'évolution de la réglementation. Jacques BILIRIT ajoute que les évolutions réglementaires sont dans tous les domaines et que ces évolutions ne concerneront pas uniquement les sites classés Natura 2000.

IV. Organisation et perspectives 2022

1. Organisation de l'animation (diapositive 72)

Suite à sa mobilisation sur le volet zones humides du SAGE et à la transition vers la mise en œuvre du SAGE approuvé en juillet 2020, Mathieu BEAUJARD expose la réorganisation au sein du SMEAG avec la création d'un poste non permanent et le calibrage de l'animation à 1,1 ETP depuis 2020. Il souligne qu'un contrat de projet de 2 ans a été créé afin de maintenir le même niveau d'animation pour ce troisième cycle d'animation.

2. Animation territoriale (diapositives 73 à 77)

L'animateur explique que l'animation du grand site Natura 2000 de la Garonne en Occitanie et ses affluents Pyrénéens est lancée depuis 2018. Ce site regroupe 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 2 Zones de Protection Spéciales (ZPS), le tout étant coordonné par le SMEAG. Il ajoute que l'objectif est donc de poursuivre le développement des synergies entre l'animation en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie afin d'être cohérent à l'échelle du fleuve. Une communication commune initiée cette année à l'occasion du « Mois Natura 2000 » est en cours de réflexion pour 2022 avec la création d'un site spécifique Natura 2000 Garonne regroupant la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

Mathieu BEAUJARD évoque une continuité dans le travail mené lors des premiers cycles d'animation avec un rôle de veille territoriale, de mise en réseau et d'appui des territoires. Les animateurs poursuivront le suivi et l'accompagnement de projets permettant de favoriser la signature de contrats et de chartes Natura 2000 et continuerons à veiller à la cohérence des politiques publiques en lien avec les projets

autour de la Garonne. Ils participeront également à différentes manifestations et réunions techniques du territoire avec divers partenaires.

L'animateur expose ensuite les différents supports de communication qui seront utilisés en 2022 avec la réalisation d'une vidéo par l'OFB suite au lauréat du concours national afin de valoriser le site primé et les actions mises en place. De plus, des actualisations régulières du site Internet du SMEAG se poursuivront et une septième lettre d'information sera éditée en 2022 accompagnée de l'actualisation de la plaquette PAEC. Les animateurs poursuivront leur participation à différentes animations sur le territoire où les panneaux d'exposition et mallette pédagogique seront exposés afin de sensibiliser un large public.

3. Animation agricole (diapositive 78)

Mathieu BEAUJARD indique que 2022 sera une année de transition comme 2021 et qu'il sera nécessaire de maintenir le lien avec les agriculteurs et de suivre l'avancée des réflexions sur les actualités agricoles. Il ajoute que le périmètre du PAEC pourra être révisé en 2022 avec la mise à jour de la base de contacts des agriculteurs éligibles. A travers la transmission d'informations et de documentation notamment, l'objectif sera de maintenir cette dynamique des MAEC initiée de 2015.

4. Projet d'extension du site Natura 2000 (diapositive 79) :

L'animateur évoque ensuite la poursuite des travaux sur l'élargissement du périmètre Natura 2000 et des concertations territorialisées avec les acteurs locaux permettant d'aboutir à une proposition finalisée et une validation en COPIL fin 2022. Il ajoute que des réunions complémentaires spécifiques pourront être menées si nécessaire et indique que les travaux cartographiques se poursuivront afin d'intégrer les retours progressifs des acteurs du territoire. Il rappelle que le lancement de l'évaluation du DOCOB est prévu lors du 4^{ème} cycle d'animation car validé en 2013, le DOCOB sera alors « âgé » de 10 ans.

5. Zoom sur le volet zones humides du SAGE « Vallée de la Garonne » (diapositive 80)

Mathieu BEAUJARD souligne que des panneaux d'exposition sur les zones humides du SAGE « Vallée de la Garonne » ont été élaborés en 2020 permettant de sensibiliser sur les enjeux liés aux zones humides et apportent des informations claires sur la règle relative aux zones humides dans les projets d'aménagements.

L'animateur indique également que deux nouvelles fiches de retours d'expériences ont été éditées et ajoutées au guide Zones Humides, dont une sur le contrat Natura 2000 de Saint-Macaire. Ces supports permettent de mettre en avant des actions concrètes de valorisation et de restauration des zones humides sur la vallée de la Garonne. Il appelle les membres de l'assemblée à faire remonter les retours d'expériences de restauration de zones humides qu'il peut y avoir sur le territoire pour une valorisation dans ce guide.

Sylvain BROGNIEZ indique dans le chat que 26 Ha de peupleraies ont été vendues au département en Gironde, il y a aussi des populteurs qui souhaitent vendre et des projets de restauration écologique peuvent être intéressants.

V. Election du nouveau Président du comité de pilotage

(Diapositives 83 à 85)

Jacques BILIRIT poursuit et présente la dernière partie de ce COPIL. Comme évoqué en début de séance, Monsieur BILIRIT souhaite céder sa fonction de Président de comité de pilotage qu'il occupe depuis le début de l'élaboration du DOCOB en 2011. Il ajoute qu'un long chemin a été parcouru avec l'émergence de multiples projets et l'accompagnement de collectivités. Il rappelle que Natura 2000 est une politique de volonté permettant d'accompagner techniquement et financièrement les acteurs souhaitant s'engager. De nombreux projets sont à poursuivre le long de la Garonne, les échanges sont intéressants et doivent continuer car cela fait émerger des projets en faveur de la biodiversité.

Monsieur BILIRIT rappelle que les personnes volontaires pour la Présidence doivent être issues d'une collectivité territoriale membre du COPIL et indique qu'il ne peut y avoir qu'un vote par collectivité.

Jacques BILIRIT demande s'il y a des volontaires parmi l'assemblée et introduit la candidature de Monsieur Paul VO VAN. Aucun volontaire parmi l'assemblée.

Peul VO VAN se présente et évoque son élection au conseil départemental du Lot-et-Garonne en 2021. Après 10 ans de direction du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne, Monsieur VO VAN a poursuivi en libéral toujours dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme et reste impliqué dans l'aménagement du territoire. Il souligne qu'il est engagé dans le cluster Eau et Climat dans le milieu associatif au sein de l'Agenais et en collaboration avec d'autres départements. C'est donc naturellement, que Monsieur VO VAN s'implique dans les projets liés à l'eau et à ce titre, il représente le département au SMEAG et au sein de la CLE du SAGE « Vallée de la Garonne » et c'est avec une véritable envie de travailler dans ce projet Natura 2000, qu'il souhaite présenter sa candidature à la Présidence du COPIL.

Sans aucune intervention dans le chat, Jacques BILIRIT rappelle qu'il y a une seule candidature, Monsieur Paul VO VAN et débute le vote. Après quelques instants, aucun vote contre et aucune abstention.

Le COPIL a délibéré à l'unanimité favorablement pour la Présidence du Comité de Pilotage Natura 2000 de Monsieur Paul VO VAN.

Jacques BILIRIT remercie l'ensemble des personnes connectés et lève la séance.

Pour rappel, tous les documents du DOCOB de la Garonne en Aquitaine sont téléchargeables sur le site ressources du SMEAG, www.lagaronne.com (Milieux naturels / Natura 2000 Garonne / Elaboration du DOCOB Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine). Pour contacter le SMEAG : natura2000@smeag.fr, 0562727600